



Paris, le 29 mars 2022

AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL : L'ADEPALE REMET SON AVIS SUR LES CONCLUSIONS DE L'EXPERIMENTATION NATIONALE ET APPELLE À LA DÉFINITION D'UNE MÉTHODOLOGIE FIABLE ET ENCADRÉE

L'affichage environnemental des produits alimentaires a fait l'objet de 18 mois d'expérimentation nationale. Le rapport de cette expérimentation vient d'être remis au Parlement par le Gouvernement. L'ADEPALE, une des principales associations nationales de l'industrie alimentaire représentant les PME et ETI, salue le bilan global tiré des différentes expériences.

Convaincue de la nécessité de mettre à disposition des consommateurs un affichage environnemental fiable, pertinent, compréhensible et harmonisé, l'ADEPALE a contribué activement à l'expérimentation nationale.

Forte de cette expérience, l'ADEPALE souligne l'importance d'une approche qui :

- s'adosse à une méthode d'évaluation scientifique issue de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV),
- repose sur des données fiables
- prévoit l'utilisation d'outils permettant, à terme, de spécifier les informations en allant jusqu'à la référence produit.
- intègre des indicateurs complémentaires directement dans le cadre de l'ACV, avec une pondération transparente.

L'ADEPALE se réjouit des conclusions du [Conseil Scientifique de l'expérimentation allant dans le même sens.](#)

Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE, précise : « *Nous soutenons un dispositif d'affichage harmonisé, afin d'éviter la diffusion d'informations contradictoires au consommateur. L'affichage environnemental doit permettre aux consommateurs d'établir des comparaisons fiables sur les performances environnementales des différents produits d'une même catégorie, tout en étant facile à mettre en œuvre pour l'ensemble des entreprises, y compris les plus petites d'entre elles.* »

Vincent Gélamur, Président de la Commission Développement Durable de l'ADEPALE souligne : « *Pour conduire notre expérimentation sur l'affichage environnemental, nous avons mené un travail collaboratif, avec l'appui de nos centres techniques (CTCPA et CITPPM), nourri également de nombreux échanges avec les différentes parties prenantes. L'ADEPALE a souhaité contribuer activement à la définition d'une méthodologie objective et opérationnelle pour un affichage environnemental utile et crédible, à dimension nécessairement européenne. La prochaine étape sera de le porter à ce niveau.* »

Une harmonisation européenne fondamentale

L'ADEPALE estime primordial que la méthodologie définie en France, les travaux amorcés à l'échelle de l'Union européenne et les autres initiatives nationales au sein de l'Union convergent rapidement vers une méthodologie harmonisée et un affichage unique en Europe. L'ADEPALE compte sur la Présidence française de l'Union Européenne pour accélérer les discussions au niveau européen.

Un score déterminé par l'Analyse de Cycle de Vie (ACV)

L'ADEPALE, dans son projet dénommé PEPEAT (cf. encadré en dernière page), a bénéficié de l'expertise reconnue du CTCPA sur l'ACV. L'ADEPALE préconise d'utiliser l'ACV comme socle à l'affichage et principal déterminant du score, intégrant des indicateurs complémentaires. L'ADEPALE partage ainsi l'avis du Conseil Scientifique quant à la préférence d'un schéma intégrant ces indicateurs complémentaires directement dans le cadre de l'ACV, avec une pondération transparente.

Agribalyse comme référence – mise à jour continue

Pour l'ADEPALE, Agribalyse doit constituer la base de données de référence des données génériques (données moyennes pour une catégorie de produits), cette base de données étant publique et gouvernée par l'État. Partager des données fiables et représentatives de la réalité industrielle doit être son ambition.

Les travaux menés par l'ADEPALE dans le cadre du projet d'expérimentation ont permis d'identifier des voies de progrès pour l'exploitation de la base actuelle. Une amélioration continue de ses données sera indispensable, en s'appuyant notamment sur les organisations professionnelles et les centres techniques.

Des données adaptées à chaque référence produit

Afin de mieux refléter les caractéristiques des produits et de répondre à l'objectif attendu de différenciation des produits d'une même catégorie, le dispositif d'affichage environnemental devra permettre aux entreprises de calculer un score spécifique propre à leurs produits, dans le respect de la propriété des données privées et du secret des affaires. Pour cela, des outils de calcul à destination des entreprises devront être développés.

Un affichage évolutif et dématérialisé

Compte tenu du fait que les données génériques utilisées comme socle pour l'affichage environnemental seront continuellement améliorées, et que les méthodologies seront également susceptibles d'évoluer dans le temps, le choix du support d'affichage devra favoriser les options permettant la plus grande souplesse de mise à jour, par exemple le format dématérialisé.



Un projet ambitieux et coûteux pour les entreprises PME et ETI

L'ADEPALE estime que les travaux de définition de la méthodologie officielle devront intégrer une étude d'impact comprenant les coûts de mise en œuvre et le temps nécessaire au déploiement d'un affichage environnemental sur l'ensemble des produits alimentaires. Il sera également pertinent d'accompagner le déploiement du dispositif par des soutiens financiers et la formation des professionnels pour faciliter l'appropriation des données environnementales et leur communication par les entreprises.

L'ADEPALE ainsi que ses partenaires techniques, le CTCPA et la CITPPM, continueront de contribuer aux travaux de mise en œuvre d'un affichage environnemental des produits alimentaires et à son amélioration continue.

En savoir plus sur « PEPEAT » : le projet d'expérimentation de l'ADEPALE

Le projet d'expérimentation « PEPEAT » est porté par l'ADEPALE avec la participation d'entreprises qui ont apporté à ce projet leur vision opérationnelle et pragmatique de l'affichage environnemental. L'ADEPALE a travaillé avec deux partenaires techniques : le CTCPA (Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles) et la CITPPM (Confédération des Industries de Traitement des Produits des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture).

[Lien vers le rapport complet](#)

À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 1 570 établissements, principalement des TPE, PME et ETI au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de près de 16 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 120 000 salariés.

www.adepale.org

**Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE
vous remercient de votre attention.**

Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr

